



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 22

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 14/06/2023

Date d'affichage : 23/06/2023

Certifié exécutoire par réception en

Sous-Préfecture de Limoux le:

**22 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt trois, le vingt juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : M. Kees WIELENGA, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Martine DAFFOS, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, M. Thierry CAUSSE, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-063**

Domaine : 5.2 - Fonctionnement des assemblées

**OBJET :** Liste des affaires traitées dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n° MA-DEL-2020-102 du 10 JUILLET 2020 ;

Considérant que le Maire est chargé de traiter toutes les affaires énumérées par l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette mesure a été prise afin d'accélérer l'exécution des affaires courantes et de simplifier les tâches administratives. Comme le prévoit la réglementation en vigueur M. le Maire a l'honneur de vous rendre compte ci-dessous des décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation et qui ont été prises courant les mois d'avril, mai et juin 2023.

2023-04-040	Autorisation d'occupation du domaine public : FOOD TRUCK M. Youyengvang SUEVANG - La Jonquière QUILLAN
2023-04-041	Autorisation d'occupation du domaine public : M. Eytan WEGMAN – 2 BD Charles De GAULLE.
2023-04-042	Convention d'occupation du domaine privé de la commune : Camping Municipal de la Sapinette/ M. Georgian ABATUT.
2023-04-043	Salle LA CIGALE : Equipement en tables et chaises.
2023-04-044	Autorisation d'occupation du domaine public : FOOD TRUCK M. Youyengvang SUEVANG - La Jonquière QUILLAN : MODIFICATIF.
2023-05-046	Zone Industrielle de la Plaine, locaux HUNTSMAN, AV n°12 : Bail à usage professionnel Commune/CCPA Avenant n°1.
2023-05-048	Ester en justice à l'encontre de M. Iman BOUGTIB : Désignation d'un huissier.
2023-05-051	Démolition d'un bâtiment cadastré AL/106, sis 2bis rue de la paix à QUILLAN.
2023-05-052	Travaux de démolition d'un immeuble sis 2 bis rue de la paix, cadastré section AL/106
2023-05-053	SALLE LA CIGALE : Travaux de réfection de toiture

2023-05-054	Ester en justice à l'encontre de Mme Rose Marie JALIBERT : Désignation d'un AVOCAT.
2023-05-055	Bail de location d'un appartement sis 1 Grand'rue Vaysse Barthélémy : Commune Quillan/Dr Jean-Paul DIDDEN : AVENANT N°2.
2023-05-056	Bail de mise à disposition salle LE FAMILIA : Commune Quillan/M. Michael SNOW & M. Timothy WHITE.
2023-05-057	Bail local USINE LA FORGE: Commune de Quillan / EPIC EQO.
2023-05-058	Bail local USINE MARIDES: Commune de Quillan / EPIC EQO.
2023-05-059	Bail LOCAUX POSTE DE TRANSFORMATION: Commune de Quillan / EPIC EQO.
2023-05-060	POLE QUILLAN TOURISME : Centre de la Forge - Encadrement des activités de pleine nature. Convention de prestation de service : Mme Lucille FINOT
2023-05-061	POLE QUILLAN TOURISME : Centre de la Forge - Encadrement des activités de pleine nature. Convention de prestation de service : M. Nicolas ROUSSON
2023-05-062	POLE QUILLAN TOURISME : Centre de la Forge - Encadrement des activités de pleine nature. Convention de prestation de service : SARL SUD RAFTING.
2023-05-063	POLE QUILLAN TOURISME : Centre de la Forge - Encadrement des activités de pleine nature. Convention de prestation de service : M. Stéphane ESTEBE.
2023-05-064	POLE QUILLAN TOURISME : Centre de la Forge : Convention de prestation de service : Commune / SARL SUD RAFTING.
2023-05-065	PÔLE QUILLAN TOURISME : Centre de la Forge : Encadrement des activités de pleine nature. Convention de prestation de service : EURL EAURIZON.
2023-05-066	PÔLE QUILLAN TOURISME : Centre de la Forge : Encadrement des activités de pleine nature. Convention de prestation de service : PAINTBALL LOISIRS HVA.
2023-05-067	PÔLE QUILLAN TOURISME : Centre de la Forge : Encadrement des activités de pleine nature. Convention de prestation de service : BDS MONTAGNE.
2023-05-068	STADE J. BOURREL ET ANNEXE : Fermeture temporaire .
2023-06-069	Parc saint Bertrand : Fermeture temporaire zone de baignade.
2023-06-071	PÔLE QUILLAN TOURISME : Centre de la Forge : Encadrement des activités de pleine nature. Convention de prestation de service : FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE AUDE.
2023-06-072	PARC SAINT BERTRAND : Règlementation de l'accès et de l'usage du parc – Modificatif.
2023-06-073	Exercice du droit de préemption : Parcelle AM n° 94 sise 26 BD CHARLES DE GAULLE - DIA n°011 304 23 0 0049
2023-06-074	Hameau de Laval : immeuble section BC/20. Bail commune / M. Alexandre PEZZUCHI.
2023-06-075	Zone Industrielle de la Plaine, locaux HUNTSMAN, AV n° 12 : Bail à usage professionnel Commune / SARL "GO'AUTO".

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

1. Dire que le conseil municipal est informé des affaires traitées au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
2. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 22 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

La secrétaire de séance,

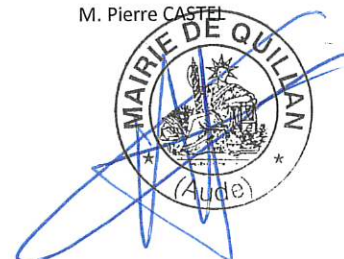
Mme Nadia PARACHINI.



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

M. Pierre CASTEL



**2023-063****Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2023-06-22T16-26-39.00 ( MI245885690 )**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20230622-2023-063-DE ( Voir l'accusé de réception associé )**Objet de l'acte :** Liste des affaires traitées dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**Date de décision :** Jun 22, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assemblees**Identifiant unique de l'acte  
antérieur :****Acte :** MA-DEL-2023-063.PDF**Préparé**Date **22/06/23 à 16:26**Par **JORDAN Edouard****Transmis**Date **22/06/23 à 16:26**Par **JORDAN Edouard****Accusé de réception**Date **22/06/23 à 16:47**